

**Conférence de presse, FEDOM et FCSD, - Lundi 26 mars -
« L'Assurance Autonomie, vers une déprofessionnalisation
de l'aide à domicile et une complexification du système ! »**

Les fédérations privées des services d'aide à domicile, la FEDOM, Fédération wallonne de services d'aide à domicile, et la FCSD, Fédération des Centres de Services à Domicile, -qui représentent à elles deux plus de 6000 travailleurs et viennent en aide à près de 40 000 ménages- s'opposent à la mise en place du projet actuel d'Assurance Autonomie déposé le 26 octobre 2017 par la Ministre de l'Action sociale et de la santé, Alda Greoli et dont le Gouvernement a pris acte.

En 2014, à l'aube de la législature, les partenaires sociaux du secteur (syndicats et employeurs) étaient d'accord pour réclamer :

- *Une augmentation structurelle des contingents d'heures Aides Familiales permettant de répondre à la demande croissante d'accompagnement mais également de déployer une politique bénéfique à la création d'emplois durables ;*
- *Une révision des normes d'encadrement des travailleurs sociaux et administratifs ;*
- *Un refinancement des centres de coordination préalable à la mise en place de l'Assurance Autonomie permettant de renforcer les équipes en ressources humaines ;*
- *Une meilleure accessibilité à l'aide pour les Bénéficiaires via une diminution du coût horaire de prestation.*

Et aujourd'hui, que reste-t-il de ces demandes initiales ? Pas grand-chose !

Le secteur des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) et les centres de coordination ont émis beaucoup de remarques mais à la lecture de cette note cadre, ils ne reçoivent qu'une liste d'intentions et aucune réponse concrète ! Rappelons que ces secteurs n'ont jamais été associés au développement de cette note !

Dans les services SAFA, qui sont au cœur même de l'aide et de l'accompagnement à domicile, les représentants des travailleurs et les Directions sont très inquiets !

Ce manque de concertation constructive avec les SAFA et les Centres de coordination, nuira gravement à l'ensemble de la population wallonne en demande d'aide ainsi qu'aux professionnels intervenant à domicile. Le projet affaiblira un modèle qui actuellement fonctionne bien malgré le manque de moyens.

Quels impacts pour les Bénéficiaires ?

Une cotisation de tous mais une aide pour qui ?

Malgré le paiement annuel de la cotisation « Assurance Autonomie » de 50 euros par tous les wallons, rien ne garantit que chacun pourra bénéficier de l'Assurance Autonomie demain !

Faute d'étude actuarielle pertinente, les services estiment entre 30 et 40 % le nombre de bénéficiaires actuels qui ne pourraient plus bénéficier de l'aide et de l'accompagnement par les services agréés si ce nouveau modèle d'Assurance Autonomie était adopté.

L'aide apportée aujourd'hui à de nombreuses familles wallonnes par nos services, quelle que soit la typologie de la famille et/ou son niveau de revenus, est donc actuellement clairement mise en cause !

S'ils veulent conserver l'accompagnement à domicile par des aides professionnelles agréées, ces exclus du système seront dès lors tenus de payer 35 euros de l'heure (coût entreprise) en plus de la cotisation individuelle de 50 euros par an alors que le tarif actuel à charge du Bénéficiaire est actuellement de maximum 7,81 euros/heure prestée.

Demander de l'aide, le parcours du combattant

Le projet de la Ministre complexifiera l'introduction d'une demande d'aide, augmentera les délais de réaction des services et génèrera une multiplication des acteurs intervenant dans la prise en charge des personnes aidées (voir schéma en annexe).

Le système proposé ne permettra plus un accompagnement social de qualité pour tous !

Depuis 70 ans, maintenant, les Aides Familiales n'ont cessé de s'adapter à l'évolution des besoins de la société aiguisant leur professionnalisme au bénéfice d'un accompagnement social global de qualité à haute valeur ajoutée.

Aujourd'hui, des métiers tels que la Garde à domicile et l'Aide-Ménagère Sociale sont venus compléter ce panel professionnel de services d'aide à domicile. Toutes, dans la mesure de leur fonction, exercent un rôle d'accompagnement au quotidien, de nature préventive (*entretien du linge et du logement, réalisation des courses et confection de repas, vérification de la bonne alimentation et de la prise des médicaments, adaptation du logement afin d'éviter les risques, accompagnement lors de démarches médicales...*) permettant à chaque Bénéficiaire de ne pas basculer, ou moins vite, dans la perte d'autonomie voire, dans la grande dépendance.

Dans le cadre du nouveau projet d'Assurance Autonomie, le risque est grand que l'aspect strictement sanitaire du rôle des Aides Familiales prenne le dessus sur l'accompagnement social !

Des emplois rendus précaires, des métiers de l'aide à domicile déstructurés !

Le secteur se mobilise !

A ce jour, plus de 8000 signatures réunissant des travailleurs du secteur et des Bénéficiaires viennent soutenir la position de la FEDOM et de la FCSD.

D'un accompagnement global et polyvalent, leur métier risque d'évoluer vers une prise en charge prioritairement sanitaire de plus en plus morcelée.

Les Aides Familiales deviendront-elles les « Car wash » des personnes vieillissantes de demain ?

Déprofessionnalisation de l'aide

L'outil d'évaluation envisagé (BelRAI Screener) qui permettra de sélectionner ou d'exclure les Bénéficiaires de l'Assurance Autonomie est inadapté car il ne mesure que leur performance au détriment d'une prise en compte de leur situation sociale et/ou familiale.

Exemple : une dame de 55 ans, paralysée des quatre membres et du tronc à la suite d'une sclérose en plaques passée au crible du BelRAI Screener, obtient la cote de 9 sur 30. Cette situation lourde en matière de perte d'autonomie obtient un faible score parce que la Bénéficiaire ne souffre pas de troubles cognitifs ou du comportement.

Puisqu'ils devront payer le tarif plein, les 30 à 40 % des Bénéficiaires actuels qui demain pourraient être exclus du système, n'auront pas d'autre choix que de s'adresser au secteur marchand ou au travail au noir induisant ainsi un impact négatif sur le maintien de l'emploi au sein des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés.

Si ce projet est effectivement mis en place, le secteur sera alors confronté à une déprofessionnalisation de l'accompagnement global des personnes aidées ce qui induira une nouvelle définition des rôles dévolus aux Aides Familiales, aux Gardes à Domicile, aux Aides Ménagères Sociales et aux Assistants Sociaux.

La nécessité d'augmenter l'offre de services

Actuellement, le nombre d'heures de prestations d'Aides Familiales subventionnées par la Région wallonne ne permet pas de répondre à la demande des Bénéficiaires.

Cette dérégulation entre l'offre et la demande impacte aussi les employeurs qui ne peuvent déployer une politique d'embauche structurée garantissant l'avenir professionnel de tous les travailleurs.

Conclusion

La FEDOM et la FCSD confirment qu'elles sont favorables à la mise en œuvre d'une Assurance Autonomie en vue de disposer des moyens permettant un accompagnement adapté au vieillissement de la population.

Elles confirment donc l'importance de protéger et de renforcer le secteur de l'aide aux familles et aux aînés et ses professions en vue de garantir la qualité globale de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

Mais pas à n'importe quel prix !

Pour nos fédérations, le déploiement et l'organisation d'une Assurance Autonomie doivent se faire en concertation étroite avec le secteur (SAFA et Centres de coordination), les représentants des travailleurs mais aussi avec les Organismes Assureurs et l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité).

La FEDOM et la FCSD souhaitent aller vers un système plus simple, prévisible et stable sur le plan financier pour les opérateurs et accessible pour tous les Bénéficiaires.

Pour cela, il est nécessaire de travailler par étapes en concertation avec tous les acteurs autour d'objectifs clairs et limités.

La FEDOM et la FCSD demandent que les budgets des SAFA et des centres de coordination garantissent une prise en charge des situations de tous, y compris dans une logique de prévention !

Nos fédérations demandent un refinancement préalable des services d'aide à domicile et des Centres de coordination avant toute mise en œuvre du projet Assurance Autonomie.

« On ne bâtit que sur de solides fondations »

Annexe

Gestion actuelle d'une demande d'aide par les SAFA



En conséquence, c'est un système simple centré sur un accompagnement social autonome par les SAFA qui s'adapte constamment à l'évolution de la situation du bénéficiaire

Dispositif de suivi d'une demande d'aide selon la note-cadre

En supposant que chaque wallon de 25 ans a payé sa cotisation :

Bénéficiaire à domicile ou à l'hôpital



CCSSD qui fait l'évaluation de la dépendance et vérifie auprès de la mutuelle que la cotisation est payée



Mutuelle établit le compteur autonomie, soit le volume horaire d'aide autorisé



SAFA qui visite le bénéficiaire et établit le plan d'aide



Facture à la mutuelle et déclaration administrative à l'AViQ

A chaque changement de situation du bénéficiaire, il faut recommencer tout le processus.

En conséquence :

Moins d'autonomie d'accompagnement du SAFA qui doit fonctionner dans le carcan du compteur autonomie.

Moins de souplesse et de rapidité d'adaptation aux évolutions des situations des bénéficiaires.

C'est un système complexe et lent qui ne permettra pas de suivre facilement l'évolution de la situation du bénéficiaire.